

## L'édito

### À propos de la forêt...

Vous avez sans doute suivi l'actualité de ces dernières semaines autour de la forêt du Bois du Chat sur la commune de Tarnac avec ses manifestations et sa contre manifestation ...

Sur le Plateau de Millevaches, la forêt est un sujet majeur. C'est une activité économique indispensable à notre territoire mais c'est aussi notre patrimoine, nos paysages, notre environnement.

Il est nécessaire de trouver un équilibre à long terme entre ces différentes fonctions et d'assurer une gestion durable de la forêt, notamment face aux enjeux du changement climatique.

Pour une commune forestière comme la nôtre qui n'est pas ou très peu propriétaire de surface boisée, la forêt c'est aussi beaucoup de contraintes liées à l'exploitation (pour s'assurer que nos routes et nos pistes ne soient pas trop endommagées) sans bénéficier de retombées directes (vente de bois, fiscalité des entreprises).

Suite à ces "événements", le conseil municipal a décidé de s'emparer du sujet et de lancer une réflexion et des actions dans le domaine de la forêt :

- Acquérir des parcelles forestières.

Chaque année, grâce au classement de la commune en zone Natura 2000, nous recevons une dotation de l'État pour la protection de la biodiversité qui s'élève à 15 000 € en 2023.

Nous avons décidé de consacrer cette somme chaque année à des acquisitions foncières dans un but de conservation ou de production. Cela pourrait permettre d'une part de racheter des forêts de feuillus autour de sites emblématiques ou des sources, et d'autre part de constituer avec le temps un patrimoine forestier de production.

- Orienter la gestion forestière de nos parcelles vers de la mixité de peuplement (replantation de 3 essences cet hiver sur une parcelle de la Roche) et vers une gestion à couvert continu. Il s'agit d'œuvrer à notre échelle pour sortir du modèle monoculture de douglas et coupes rases.

- Inviter les habitants à participer à un recensement des forêts, bosquets, haies ou arbres remarquables qui font notre cadre de vie et l'histoire de nos villages dans le but de les cartographier. Les personnes intéressées pour participer à ce travail peuvent d'ores et déjà se faire connaître.

- Travailler avec les différentes instances (CRPF, Fibois...) et l'entreprise BROUSSOULOUX qui assure l'approvisionnement de nos deux chaufferies en plaquettes forestière, à l'élaboration d'un cahier des charges qui garantit une gestion durable de la ressource.

L'équipe municipale

# Informations

## État Civil

### • Décès :

De Henri **CIBLAC**, à Peyrelevade, le 30 mars, à l'âge de 85 ans, époux de Paulette NIARFEIX, domicilié 25 route des Pauses ;

De Jean **LEGATHE**, à Peyrelevade, le 9 avril, à l'âge de 72 ans, époux de Geneviève FAURE, domicilié à la Courtine (23).

De Marguerite **CLÉMENT**, à Peyrelevade, le 11 avril, à l'âge de 90 ans, domiciliée 29 route du Rat

## Mise à l'eau du Chammet

La nouvelle mise à l'eau aux abords du Lac du Chammet a été inaugurée le 25 avril dernier. Un aménagement complet qui offre une belle opportunité en matière de développement du tourisme pêche notamment grâce à la création d'une aire de retournement, d'un parking et d'un espace pique-nique.



## Transport collectif

Prochaine sortie du bus :

### • **Vendredi 26 mai : marché de Felletin**

Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie (05.55.94.73.13).



Départ : 9h Place du Pra Bé  
Retour : 11h45 Place du Pra Bé

## Commémoration du 8 mai



Le conseil municipal invite la population à assister au défilé qui partira traditionnellement de la Mairie avec les sapeurs-pompiers à 11 h pour un dépôt de gerbe au monument aux morts.

## Déclaration de revenus

### Impôt sur les revenus

Calendrier 2023 de la campagne de déclaration des revenus.

Communiqué de presse  
Mardi 14 mars 2023

Déclaration en ligne : ouverture le 13 avril 2023.	
Dates limites par zone :	
Zone 1 départements 01 à 19 et non-résidents	<b>25 mai 2023</b>
Zone 2 départements 20 à 54	<b>1er juin 2023</b>
Zone 3 départements 55 à 976	<b>8 juin 2023</b>
Date limite de dépôt au format papier le 22 mai 2023.	

La campagne de déclaration des revenus a démarré, ainsi vous avez jusqu'au :

-25 mai 2023 (si vous habitez en Corrèze) pour déclarer vos revenus sur votre espace personnel en ligne : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

-22 mai 2023 si vous déclarez vos revenus au format papier.

Un problème, une question ? N'hésitez pas à prendre contact avec la Maison France Services pour vous accompagner dans vos démarches.



**On vous accueille !**

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

## Voirie

Pour information, les travaux de réfection de voirie au village de Vinzan et Côte de Vinzan auront lieu courant mai.

## Nouvelle rue

Nous devons trouver un nom de rue pour le lotissement Coprod et la future MAM en bas du bourg, et suite au petit sondage participatif sur les réseaux sociaux, c'est la **rue du « Pré Bas »** qui a été retenue.

## Tarifs eau 2023

Délibération n°25/2023 portant mise à jour des tarifs du service des eaux et de l'assainissement :

Alimentation en eau potable	
Branchement individuel au réseau d'adduction en eau potable	Forfait 500 € (10 ml) + 25 € / ml supplémentaire
Réouverture de compteur	80€
Renouvellement de compteur	80€
Fermeture de compteur	80€
Droit fixe eau particulier	75€ / an
Droit fixe eau agricole et industriel	35€ / an
Consommation eau particulier	1.10€ / m3
Consommation eau agricole	0.50€ / m3

Assainissement collectif	
Branchement individuel au réseau d'assainissement collectif	Forfait 400 € (10 ml) + 20 € / ml supplémentaire
Droit fixe assainissement	50 € / an
Consommation assainissement	0.57 € / m3

## Atelier équilibre



Le retour des ateliers gym adaptée avec l'association Siel Bleu, objectifs : développer les capacités cardio respiratoires, cardio vasculaires, musculaires, étirements, travail de l'équilibre, gym cognitive... Le tout dans la bienveillance, la bonne humeur et en sécurité. C'est également un rendez-vous qui a son importance au niveau social.

8 séances de 1 heure

**Tous les vendredis 10h30 à 11h30 à la salle des fêtes de Peyrelevade**

**40€/personne pour les 8 séances**

1ère séance le vendredi 12 mai

Inscriptions auprès de Elodie NAU au 06.25.83.20.13 ou elodie.nau@sielbleu.org

## Conseiller numérique à domicile



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



CONSEILLER NUMÉRIQUE  
France services



FRANCE RELANCE



Udaf  
Corrèze  
UNIS POUR LES FAMILLES

**Vous avez des difficultés pour :**

**Découvrir**

L'environnement  
Le vocabulaire numérique

**Protéger**

Vos données personnelles

**Réaliser**

Vos démarches en ligne

**Naviguer**

Sur Internet

**Gérer**

Vos courriels  
Vos contenus numériques

**CONTACTEZ LE CONSEILLER NUMÉRIQUE**

**SERVICE GRATUIT**  
À DOMICILE SUR TOUT LE DÉPARTEMENT

06 15 65 81 59

conseillernumerique@udaf19.fr

## le planning familial

Lieu d'information et d'écoute (sexualités, questions de genre et d'orientation sexuelle, relations amoureuses, santé sexuelle, violences sexistes et sexuelles... Permanences d'écoute, gratuite et confidentielle (sur rendez-vous)



Permanences le 1er mercredi de chaque mois : le 3 mai, le 7 juin et le 5 juillet

## Cordonnées

Le Planning Familial 19 - Plateau de Millevaches  
Maison des associations, côte de Vinzan  
19290 Peyrelevade  
07 87 83 22 49  
pf.plateau@milleevaches.net  
facebook.com/Planningfamilial-plateaudemilleevaches

## Prime vélo

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière.

Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site [primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr) dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.



## Les P'tits Bouts

Le programme de **MAI**  
avec **Les P'tits Bouts**

**A vivre en famille ou entre parents...**

### Accueil parents-enfants (0-6 ans)

Pour jouer et rencontrer d'autres familles  
Mardi 2, 9, 16 23 et 30 mai de 9h30-12h / 15h30-18h30  
Peyrelevalde - Maison des associations - Gratuit et sans inscription

### Hakuna matata en famille

Un temps d'échanges, de partages et d'expérimentations avec des clefs de compréhension de l'enfant et de communication bienveillante pour trouver son propre chemin de parents et grandir avec ses enfants.  
Lundi 22 mai de 10h à 12h - Peyrelevalde - Gratuit

### Atelier éveil et signes

Atelier de découverte des signes associés à la parole, animé par sophie Plançon.  
Lundi 22 mai de 14h à 15h30  
Peyrelevalde - Maison des associations - 5€/famille + adhésion



### Infos et inscriptions

06 18 65 15 48 / [contact@lesptitsbouts19.fr](mailto:contact@lesptitsbouts19.fr)  
[www.lesptitsbouts19.fr](http://www.lesptitsbouts19.fr) / fb : lesptitsbouts19

## Télémillévaches

Les nouveaux reportages disponibles sur [telemillevaches.net](http://telemillevaches.net)



**Pour une paysannerie sans pétrole,** reportage, avril 2023, *introduction à la traction animale d'aujourd'hui*



**Retraite d'un curé de campagne,** documentaire, mars 2023, *Gilles Gracineau passe le témoin à Ema Quedraogo*

## Don du sang

Prenez rendez-vous sur :  
[www.dondesang.efs.sante.fr](http://www.dondesang.efs.sante.fr)

A **Ussel**, à la salle polyvalente les mercredis 16 mai 21 juin 2023

A **Meymac**, à la salle des fêtes, le lundi 15 mai 2023



## Services Communaux

### Permanences du service technique

Uniquement en cas de problèmes graves liés au fonctionnement des réseaux d'eau et d'assainissement, à la sécurité des bâtiments et biens publics, vous pouvez joindre directement l'employé communal de garde au :

→ **06 35 18 95 25** ←

**Secrétariat de Mairie**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi de 8h30 à 12h30

## SEANCE DU VENDREDI 17 MARS 2023 à 20 HEURES

**Présents** : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude RUBY, Alexandra LOULIER, Mathieu UGUEN, Jean-Claude MALSOUTE, Jean MAZIERE, Christelle VEDRENNE, Isabelle DE SOUSA.

**Procurator(s)** : Guillaume CHASSAGNE à Robert URBAIN, Jérémy VEYRET à Mathieu UGUEN.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS1. **COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- **Les comptes de gestion 2022** établis par la Trésorerie d'Ussel conformes aux comptes administratifs 2022, sont approuvés par le Conseil Municipal.

**Les comptes administratifs 2022** (voir ci-dessous) sont votés à l'unanimité par nature et au niveau des chapitres pour chacune des sections :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**- Section de fonctionnement**

Chapitres	Montant budgété	Montant réalisé
<b>DEPENSES</b>		
011 - Charges à caractère général	403 782,00	372 644,19
012 - Charges de personnel	442 247,00	441 175,10
014 - Atténuations de produits	6 000,00	5 811,00
65 - Autres charges de gestion courante	87 181,00	88 078,01
66 - Charges financières	11 300,00	9 336,03
67 - Charges Exceptionnelles	2 300,00	1 307,50
68 - Dotations aux provisions pour risques et charges	6 156,00	6 156,00
022 - Dépenses imprévues	58 000,70	0,00
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>1 016 966,70</b>	<b>924 507,83</b>
023 - Virement à la section d'investissement	192 380,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 331,50	17 331,50
<b>Total de l'exercice</b>	<b>1 226 678,20</b>	<b>941 839,33</b>
<b>D 002 - Reprise du déficit N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>1 226 678,20</b>	<b>941 839,33</b>
013 - Atténuations de charges	8 489,00	14 532,53
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	55 675,00	49 684,07
73 - Impôts et taxes	433 445,00	454 261,99
74 - Dotations, subventions et participations	573 506,00	583 671,93
75 - autres produits de gestion courante	90 370,00	92 416,83
77 - produits exceptionnels	2 898,50	8 963,00
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>1 164 383,50</b>	<b>1 203 530,35</b>
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
<b>Total de l'exercice</b>	<b>1 164 383,50</b>	<b>1 203 530,35</b>
<b>R 002 - Reprise de l'excédent N-1</b>	<b>62 294,70</b>	<b>62 294,70</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>1 226 678,20</b>	<b>1 265 825,05</b>

## - Section d'investissement

Chapitres	Montant budgété	Montant réalisé	Reste à réaliser (RAR) au 31/12
<b>DEPENSES</b>			
16 - Emprunts et dettes assimilées	95 522,00	95 500,09	0,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	44 856,00	5 573,10	0,00
21 - Immobilisations corporelles (achat terrains et matériel divers)	364 886,00	354 817,75	5 000,00
23 - Immobilisations en cours (opérations d'investissement)	293 442,00	60 078,78	0,00
020 - Dépenses imprévues	40 230,00	0,00	0,00
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>838 936,00</b>	<b>515 969,72</b>	<b>5 000,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales d'ordre	9 300,00	9 253,98	0,00
<b>Total de l'exercice</b>	<b>848 236,00</b>	<b>525 223,70</b>	<b>5 000,00</b>
<b>D 001 - Reprise du déficit N-1</b>	<b>416 918,34</b>	<b>419 918,34</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>1 268 154,34</b>	<b>945 142,04</b>	<b>5 000,00</b>
<b>RECETTES</b>			
13 - Subventions d'investissement reçues	285 855,00	373 270,84	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	144 639,00	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	75 156,00	75 156,72	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	535 613,34	535 613,34	0,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	254,00	1 254,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	2 896,00	2 896,44	0,00
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>1 044 413,34</b>	<b>988 191,34</b>	<b>0,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	192 380,00	0,00	0,00
024 - Produits de cessions d'immobilisations(vente de biens)	4 729,50	0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 331,50	17 331,50	0,00
041 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section (patrimoine)	9 300,00	9 253,98	0,00
<b>Total de l'exercice</b>	<b>1 268 154,34</b>	<b>1 014 776,82</b>	<b>0,00</b>
<b>R 001 - Reprise de l'excédent N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>1 268 154,34</b>	<b>1 014 776,82</b>	<b>0,00</b>

Déficit cumulé du budget principal de la Commune au 31/12/2022

69 634,78

Reste à réaliser au 31/12 /2022

+ 5 000,00

**BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**• **Section d'exploitation**

Chapitres	Montant budgété	Montant réalisé
<b>DEPENSES</b>		
011 - Charges à caractère général	70 040,00	50 433,08
012 - Charges de personnel	11 600,00	0,00
014 - Atténuations de produits	14 331,00	14 331,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 607,82	2 105,54
66 - Charges financières	5 168,00	5 166,66
67 - Charges exceptionnelles	500,00	455,05
022 - Dépenses imprévues	7 505,75	0,00
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>112 752,57</b>	<b>72 491,33</b>
023 - Virement à la section d'investissement	8 965,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 662,00	70 661,79
<b>Total de l'exercice</b>	<b>192 379,57</b>	<b>143 153,12</b>
Reprise du déficit N-1	0,00	0,00
<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>192 379,57</b>	<b>143 153,12</b>

**RECETTES**

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	134 134,00	154 728,96
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	157,00	157,48
77 - Produits exceptionnels		539,60
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>134 291,00</b>	<b>155 426,04</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 199,00	19 198,53
<b>Total de l'exercice</b>	<b>153 490,00</b>	<b>174 624,57</b>
002 - Reprise de l'excédent N-1	38 889,57	38 889,57
<b>Total cumulé</b>	<b>192 379,57</b>	<b>213 514,14</b>

Excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2022

70 361,02

• **Section d'investissement**

Chapitres	Montant budgétisé	Montant réalisé	Restes à Réaliser (RAR) au 31/12
-----------	-------------------	-----------------	----------------------------------

**DEPENSES**

20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles (achat terrains)	216 218,68	47 558,54	143 998,69
23 - Immobilisations en cours	575 316,00	538 496,03	36 486,97
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 742,00	14 741,66	0,00
020 - Dépenses imprévues	709,37	0,00	0,00
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>806 986,06</b>	<b>600 796,23</b>	<b>180 485,66</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 199,00	19 198,53	0,00
<b>Total de l'exercice</b>	<b>826 185,06</b>	<b>619 994,76</b>	<b>180 485,66</b>
<b>D001 - Reprise du déficit N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>826 185,06</b>	<b>619 994,76</b>	<b>180 485,66</b>

**RECETTES**

13 - Subventions d'investissement	304 885,00	76 400,21	228 484,79
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 297,00	4 297,86	0,00
10 - Dotations, fonds et réserves (FCTVA)	337 770,00	124 000,00	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>646 952,00</b>	<b>204 698,07</b>	<b>228 484,79</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 965,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 662,00	70 661,79	0,00
<b>Total de l'exercice</b>	<b>726 579,00</b>	<b>275 359,86</b>	<b>228 484,79</b>
<b>R001 - Reprise de l'excédent N-1</b>	<b>99 606,06</b>	<b>99 606,06</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>826 185,06</b>	<b>374 965,92</b>	<b>228 484,79</b>

excédent cumulé de l'exercice 2022 à reporter N+1

- 245 028,84

Reste à réaliser au 31/12/22

+47 999,13

## 2. APPROBATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2023, ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2023. Celui-ci concerne la route communale située entre Vinzan et l'allée des 4 vents.

Le montant des travaux, évalué par le Syndicat de la Diège, représente 35 710,90 € HT. Afin de financer ces travaux, une aide du Conseil départemental sera sollicitée, à hauteur de 40 % du montant des travaux hors taxes.

La consultation des entreprises ayant été clôturée ce jour, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de choisir l'offre de l'entreprise RMCL, car cette dernière a présenté l'offre la moins disante, soit 32 243,00 € HT / 38 691,60 € TTC.

**APPROUVE**

## 3. ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL, DANS LE HAMEAU DE PLAZANET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un chemin rural situé dans le hameau de « Plazanet », jouxtant le terrain bâti cadastré sous le n° 68 de la section XE, a fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de Madame Marta BOURQUIN et Monsieur Jacques POURRECH, également propriétaires du terrain susnommé. Il est précisé que l'emprise du chemin rural ne peut être considérée comme une voie de circulation publique puisqu'elle n'est ni goudronnée ni ensablée mais enherbée.

**APPROUVE**

## 4. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A L'ECOLE BERNARD COUTAUD

Vue la demande de l'école de solliciter une dérogation auprès de l'Éducation Nationale pour revenir à la semaine de 4 jours.

Considérant, à ce jour, les incertitudes que la semaine de 4 jours engendrerait sur l'organisation de la prise en charge des enfants pendant la pause méridienne (suppression des temps APS (accueil périscolaire)) et sur la capacité d'accueil du centre de loisirs le mercredi matin.

Considérant le vote majoritaire (51%) des parents contre le retour à la semaine de 4 jours, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de conserver l'organisation actuelle.

**APPROUVE**

## INFORMATIONS

### 1. AVIS SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN

A l'approche de ces 20 ans d'exploitation, le Parc éolien de Peyrelevade, mis en service en 2005, prépare le renouvellement de ses équipements.

Conforté par :

- un bilan d'exploitation technique et environnemental maîtrisé et validé par les services de l'Etat,
- plus de 1,5 million d'euros de retombées économiques sur le territoire (emploi local, fiscalité),
- des besoins de production d'électricité à coût maîtrisé,
- des objectifs européens et nationaux dont une loi d'accélération des énergies renouvelables publié en mars 2023,

Le changement des éoliennes déjà autorisé par le Préfet s'inscrit dans le souhait commun de la société Parc éolien de Peyrelevade et de la municipalité de pérenniser l'activité de production d'énergie en s'appuyant sur des évolutions techniques avec de nouvelles éoliennes et une augmentation de la production.

L'évolution de la disponibilité des modèles d'éolienne et l'avis favorable des services de l'armée ont conduit le conseil municipal à émettre un avis favorable à la modification des dimensions d'éoliennes. La hauteur des éoliennes passera ainsi de 100 m actuellement à 125 m pour une production supérieure de 80 %.

## 2. QUESTIONS DIVERSES

- Le Préfet de la Corrèze est venu à la rencontre des élus municipaux le 4 mars dernier. Le dispositif de recueil d'empreintes, dans le cadre des demandes de cartes d'identité et passeports lui a été présenté. Une visite du CADA, ainsi que du site des éoliennes étaient également au programme.
- La Coprod devrait lancer la consultation des entreprises, dès la fin du mois de mars, dans le cadre de la construction des 6 logements sous l'Ehpad. De même, une étude d'opportunité est en cours afin de réhabiliter une partie de la maison Chancibot en logements.
- Plusieurs réunions sont prévues, l'une portant sur la réactualisation des tarifs communaux, à l'attention des élus communaux, l'autre concernant les nouvelles consignes de tri, le 27 mars à 17h.

### Séance levée à 21h40

#### Extrait du bulletin municipal de Peyrelevade n°220 - août 1971

##### FOOTBALL :

Le challenge Ernest COUDAUD, disputé le dimanche 29 Août, sur le Stade Municipal entre les Equipes de BUGEAT, MEYMAC, PEYRELEVADE I et PEYRELEVADE RESERVE a vu la victoire de PEYRELEVADE Ière sur MEYMAC. La réserve, pour sa part, l'emporta sur son homologue de BUGEAT.

Le championnat va débiter le 12 SEPTEMBRE. En coupe du CENTRE-OUEST, l'E.S.P. recevra dimanche 5 : SOUMANS, Equipe Creusoise. A cette occasion, le calendrier 71/72 des rencontres sera distribué.

#### Extrait du bulletin municipal de Peyrelevade n° 221 – septembre 1971

TRAVAUX : La Société SABIA va entreprendre sous peu la construction de la Station d'Épuration. Elle a traité pour un prix global et forfaitaire de 186.081,86 Frs.

Par arrêté préfectoral en date du 14 Septembre, notre Commune vient de bénéficier d'une subvention de 39.480 Frs pour l'aménagement du terrain de Camping dont le coût total s'élève à 157.955.Frs.

Les Employés Communaux terminent le garage des Pompiers qui va recevoir sa couverture.

RENTREE des CLASSES : Elle a eu lieu, cette année, le mardi 14, avec un effectif de 57 élèves.

- Melle VANT : 18 - Mme BADOUR : 14 et Mme PREDOT : 25.

A la cantine, Mme Jeanne LEGROS compte 35 pensionnaires.

Le ramassage, dont bénéficient 23 élèves, est toujours effectué par MM. HELIE & HYMOND.

#### Extrait du bulletin municipal de Peyrelevade n° 225 – janvier 1972

##### LE TEMPS CHEZ NOUS :

En cette fin de mois, de fortes chutes de neige se sont abattues sur notre Région ; la couche atteignait 25 cm dans le Bourg vendredi 28. Dans la nuit du 30 au 31 on notait - 18°5, sous abri - température la plus basse de cet hiver. Actuellement le Plateau est couvert de neige ce qui réjouira nos Jeunes Citadins bientôt en vacances de Mardi Gras.



# L'AEP FÊTE SES 20 ANS

LE DÉTOURNEMENT D'OBJETS  
INVESTIT PEYRELEVADE  
LE TEMPS D'UN ÉTÉ

ON VOUS PROPOSE 3 SÉRIES D'ATELIERS POUR PRÉPARER ENSEMBLE  
CETTE EXPOSITION ESTIVALE DANS LES RUES DE PEYRELEVADE !

## LINOGRAPHURE

AVEC L'ATELIER LA PIERRE QUI VOLE

**MERCREDI 10 MAI**

9H30H-12H30 – 14H-17H  
IMPRESSIONS SUR TORCHONS  
ET DRAPS POUR EXPOSITION  
AU LAVOIR

**MERCREDI 17 MAI**

9H30-12H30

COUTURE DES IMPRESSIONS  
POUR CRÉATION D'UNE  
TOILE GEANTE.

A PARTIR DE 7 ANS  
ACCOMPAGNÉ D'UN ADULTE

## SCULPTURES ET JEUX DE LUMIÈRE

AVEC LES PETITES DE COULEURS

**MERCREDI 21 JUIN**

14H-16H

CRÉATION D'ATTRAPE-SOLEIL  
EN MÉTAL ET PLASTIQUE  
A PARTIR DE 3 ANS

**JEUDI 22 JUIN**

9H-17H

ASSEMBLAGE DE VERRE ET  
DE MÉTAL GRÂCE AUX  
TECHNIQUES DE VITRAIL  
A PARTIR DE 12 ANS

## ÉTENDARDS EN PATCHWORKS ET APPLIQUÉS TEXTILES

AVEC ANNA GIANFERRARI

**MERCREDI 24 ET 31 MAI**

9H-17H30

CRÉATION D'ÉTENDARDS  
COLORÉS AUX MOTIFS  
VÉGÉTAUX POUR CÉLÉBRER  
LE PRINTEMPS À PARTIR DE  
DIFFÉRENTES TECHNIQUES  
DE PATCHWORKS ET  
D'APPLIQUÉS TEXTILES  
A PARTIR DE 12 ANS.

## CROCHET THÉ

POUR PETITES ET GRANDES  
INSTALLATIONS

TOUS LES VENDREDIS  
DE MAI ET JUIN  
DE 16H30 À 18H À L'AEP

ATELIERS GRATUITS  
INSCRIPTION AU 05 55 94 74 70  
OU ENTRAIDEDUPLATEAU@YAHOO.FR

## HABITANTS DU BOURG, PARTICIPEZ AUTREMENT!

DÉCOREZ ET CUSTOMISEZ  
VOS FENÊTRES BALCONS,  
BALUSTRADES OU JARDINS GRÂCE  
À DES OBJETS OU DES MATIÈRES  
DE RÉCUP!

ET FAITES LE NOUS SAVOIR  
POUR PARTICIPER AU GRAND  
JEU DE PISTE DES ENFANTS!



HAUTE-CORRÈZE  
COMMUNAUTE

